

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 410

(Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux)

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale de la Municipalité de Scott, **QUE :**

Le conseil municipal de la Municipalité de Scott au cours de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 a adopté le règlement numéro 410 intitulé « **Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.**

Ledit règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À SCOTT, CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT.



Marie-Michèle Benoit
Directrice générale

Résumé de l'avis :

Promulgation : Consiste en l'étape finale d'adoption d'un règlement et définit l'entrée en vigueur du règlement numéro 410.

But du règlement : Règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

Date de prise d'effet : Le jour de sa publication, soit vendredi 14 septembre 2018.